



Communiqué de presse du Gouverneur du Brabant wallon

Wavre, le 19 octobre 2020 – 18h

Mesdames et Messieurs les Journalistes,

Le Gouverneur du Brabant wallon a convoqué une nouvelle cellule de crise au format 27+1 en présence des 27 bourgmestres et des différentes disciplines de la gestion de crise ce lundi 19 octobre.

INTRODUCTION

Nous ne revenons pas sur la situation très préoccupante en Brabant wallon et saluons l'ensemble des équipes qui se mobilisent nuit et jour pour faire face à cette deuxième vague de l'épidémie.

L'ensemble des mesures prises vise encore et toujours à **mettre des barrières entre le virus et nous, nos proches et les plus fragiles. Bref, réduire les contacts afin de réduire la propagation du virus.**

Bien entendu, l'urgence de prendre des mesures additionnelles tient compte des décisions des autorités fédérales, de nos décisions antérieures et des interactions entre notre territoire et les communes bruxelloises.

LA SITUATION DU BRABANT WALLON CE JOUR

Ce 19 octobre, nous constatons une croissance accélérée des cas depuis 5 semaines avec 9169 cas ce jour : la croissance est exponentielle et très préoccupante.

Le taux d'incidence sur la province atteint les 1160 /100.000 (cas positifs/hab.) et le taux de positivité 18,3% (contre 1,5% il y a cinq semaines). Notons aussi le passage en mode 1B pour les hôpitaux malgré le nombre des hospitalisations qui se font hors du Brabant wallon (il n'y a que 3 hôpitaux en BW).

Le monitoring indique que la situation reste relativement bien maîtrisée à ce stade dans les maisons de repos et dans les institutions résidentielles et de soins.

Depuis le 1^{er} septembre, 53 % des nouvelles contaminations ont lieu chez les jeunes (moins de 29 ans). Dans la foulée, on observe aussi une croissance continue chez les autres groupes d'âges, y compris les plus de 70 ans depuis quelques semaines.

Les centres de testing saturant régulièrement et font face parfois à des difficultés techniques, administratives et à un manque de personnel et de bénévoles, en plus de l'afflux massif de patients et des délais de certains labos.

MESURES ADDITIONNELLES EN BRABANT WALLON

1. **Police administrative : maintien des mesures existantes non rendues caduques par le nouvel arrêté ministériel**

Un arrêté de police entrera en vigueur sur l'ensemble du territoire du Brabant wallon ce 19 octobre 2020. Il vise à **maintenir une partie des mesures déjà en vigueur** depuis le 12 octobre, et complète, en Brabant wallon, les mesures prises par l'Autorité fédérale par son arrêté ministériel du 18 octobre.

Port du masque

- Obligation **d'avoir sur soi un masque¹ en permanence** (à partir de 12 ans)

Port du masque obligatoire :

- **Files d'attentes,**
- **Bâtiments publics,**
- **Abords des écoles 1 heure avant et 1 heure après les heures d'entrée et de sortie des classes,**
- **Marchés et assimilés,**
- **Cimetières** lors de **funérailles** ou pendant la période de la **Toussaint** (du 30/10 au 03/11 inclus),
- Pour les **spectateurs et les accompagnants** lors d'activités sportives. Cette mesure ne concerne bien entendu pas les sportifs durant la pratique de l'activité.

Alcool

Interdiction de la consommation d'alcool dans l'espace public 24h/24.

Halloween

Interdiction de toute activité impliquant le porte-à-porte ludique (risque intergénérationnel).

2. Suivi décisions 28/9 et du 12/10 : déménagement du centre de testing d'Ottignies-LLN

Le centre de testing d'Ottignies-LLN a déménagé à Céroux-Mousty pour permettre un accueil plus adapté, et un meilleur confort de travail aux volontaires, notamment en vue des conditions climatiques hivernales.

Les recherches de nouveaux centres satellites (à LLN par exemple) se poursuivent.

¹ Ou une alternative en tissu permettant de couvrir le nez et la bouche.